



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département 11
Arrondissement de Narbonne

COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 03/08/2026

Reçu en préfecture le 03/08/2026

Publié le

ID : 011-211103221-20260729-2026_63-DE



Délibération n° 2026-63 Séance du 29 juillet 2026

OBJET : Mission SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ENERGIE (SDIE) de type (CEP) du Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN)

Date de convocation : 20 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 20 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juillet à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT-des-CORBIERES, dûment convoqué le vingt juillet deux mille vingt-six, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame THÉRON-CHET Marie-Christine, Maire.

Nombre de conseillers présents : **11**

BETRIU Jacques, COMBES David, FERRÈRES Christian, GILLIOT Sophie, GUEDIN Gyslaine, GUIPET Christian, MAS Marjorie, THÉRON-CHET Marie-Christine, VIAN Yves, VIÉ Pierre, WALSH Hélène.

Excusés ayant donné procuration : **03**

M. CANDAU Morgan donne procuration à M. FERRÈRES Christian,
Mme OTH Céline donne procuration à Mme GILLIOT Sophie,
M. FOURNIER Jean-Pierre donne procuration à M. GUIPET Christian.

Absent : **01**

Mme NORVEZ Marie-Christine

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Pouvoir : **03**

Votants : **14**

Secrétaire de séance : Mme GILLIOT Sophie

Exposé du rapport :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2011-2-4 du 4 mars 2011, du Comité Syndical, décidant d'activer cette compétence optionnelle.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) dont les modalités ont été fixées par délibération n°2011-6-5 du Comité Syndical, en date du 30 juin 2011.

Le CEP est un service sur 3 ans qui accompagne les communes dans toutes ses démarches énergétiques ainsi qu'à la mise en place d'actions et de solutions techniques visant à réduire

et maîtriser ses consommations énergétiques de ses bâtiments publics. Ce service se déroule sur 3 ans : 1 année de bilan et 2 années d'accompagnement et de suivi. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La commune doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait annuel de 1200 € (communes de 1001-2000 habitants) pendant 3 ans.

Enfin la commune s'engage à mettre en place, avec l'appui du SYADEN, tous les travaux dont les temps de retour est inférieur à 3 ans.

A noter que la commune bénéficie également de l'accompagnement du SYADEN pour optimiser l'ensemble de ses abonnements énergétiques et d'eau.

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- **DE DÉCIDER** de l'adhésion à la prestation SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energie) de type CEP (Conseil en Energie Partagée) du SYADEN,
- **D'AUTORISER** le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission SDIE de type CEP sur l'ensemble de son patrimoine, notamment, pour les compteurs concernés, par l'activation de la courbe de charge et sa récupération en pas 10 minutes auprès d'Enedis ;
- **DE DÉSIGNER** Messieurs Pierre VIÉ et Christian FERRÈRES en qualité de référents de la commune pour le suivi de la mission SDIE de type CEP ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

14 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'ACCEPTER** l'adhésion à la prestation SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energie) de type CEP (Conseil en Energie Partagée) du SYADEN,
- **D'AUTORISER** le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission SDIE de type CEP sur l'ensemble de son patrimoine, notamment, pour les compteurs concernés, par l'activation de la courbe de charge et sa récupération en pas 10 minutes auprès d'Enedis ;
- **DE DÉSIGNER** Messieurs Pierre VIÉ et Christian FERRÈRES en qualité de référents de la commune pour le suivi de la mission SDIE de type CEP ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Fait et délibéré en séance
Le 29 juillet 2026,

Affichée le : 03 août 2026

Publiée le : 03 août 2026

Transmise au Représentant de l'État le : 03 août 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Secrétaire de séance
GILLIOT Sophie

Le Maire
Marie-Christine THERON-CHET